



Procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026

Nombre de Conseillers

| | |
|--------------------|-------------|
| En exercice | : 13 |
| Présents | : 8 |
| Votants | : 9 |
| Absents | : 5 |

L'an deux mil vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de SALAGNAC (Dordogne) dûment convoqué le 10 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARONNET Laurent, Maire.

Présents : MM. BARONNET Laurent - ENGLERT Michel - LAURENT Rémy- FIGUEIREDO Luis - BAYLET Damien - Mme PITRE Annie - APPERE Morgane - LACABANE Corentin

Excusés : POISSEL Juliette

Absents : LANASPA Laëtitia - MERILLOU Mickaël- DUFFOURD Christophe donne pouvoir à M. Laurent Rémy - BAUDOU Benoit

Secrétaire de Séance : ENGLERT Michel.

1. Élection du secrétaire de séance :

Monsieur Englert est élu à l'unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 FÉVRIER 2025

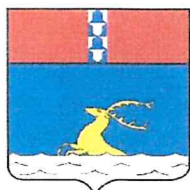
Le compte rendu du Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2222-3,

VU la délibération de la commune de Salagnac n° 2023-07-03-1 du 03 juillet 2023 portant sur l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable de la M57

VU le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Salagnac,



Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- ✚ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025,
- ✚ DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARRETE le Compte financier unique 2025 de la commune de Salagnac comme suit :

✚ **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : - 554 283.18€
- Recettes : + 601 653.15€
 - Solde d'exécution : + 47 369.97€
 - Excédent Reporté 2025 : + 555 454.61€
 - **Excédent Global de Clôture : + 602 824.58 €**

✚ **Section d'Investissement :**

- Dépenses : - 351 622.86 €
- Recettes : + 247 172.60 €
 - Solde d'exécution : - 104 450.26 €
 - Déficit reporté 2025 : -38 224.98€
 - Déficit Global de Clôture : -142 675.24€
 - R.A.R. (D) -56 500 €
 - R.A.R (R) +69 599.58€
 - Solde R.A.R +13 099.58€
 - Besoin de financement : - 129 575.66€

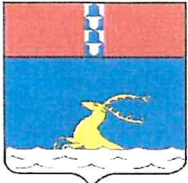
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes

ADOpte A L'UNANIMITÉ.

4. DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce jour,



Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M57,

Considérant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 602 824.58€ et que sa section d'investissement présente un déficit de 142 675.24€ diminué du R.A.R. à hauteur de 13 099.58€ soit un déficit cumulé de 129 575.66€.

DIT que le besoin de financement de la section d'investissement est de 129 575.66€

DECIDE de retracer comme il suit au budget unique 2026 l'affectation du résultat de l'exercice 2025 :

- article D001 – solde d'exécution de la section d'investissement : - 142 675.24€
- article R1068 besoin en financement de la section d'investissement : 129 575.66€
- article R002 : affectation de l'exercice reporté : + 473 248.92€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITÉ.

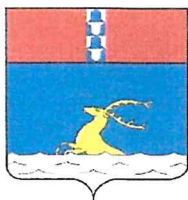
| | | |
|---------------------|----------------------|------|
| 24515 Code INSEE | SALAGNAC SALAGNAC | 2025 |
|---------------------|----------------------|------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres exprimés : 9
VOTES :
Pour 9 Contre : 0 Abstentions : 0

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|-------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 47 369,97 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 555 454,61 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 602 824,58 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -142 675,24 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 13 099,58 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 129 575,66 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 602 824,58 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F | 129 575,66 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 473 248,92 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |



4- DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU LOT N°3 MARCHÉ PUBLIC – CONSTRUCTION VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL ET D'UN POOL HOUSE

Monsieur le Maire demande à ce que cette délibération soit reportée en attente de la réponse de la préfecture.

ADOpte A L'UNANIMITÉ.

5- PAS DE QUESTIONS DIVERSES

6- REMERCIEMENTS DE FIN DE MANDAT

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au moment où s'achève ce mandat municipal, je souhaite vous adresser mes remerciements les plus sincères pour l'engagement, le travail et l'esprit de responsabilité dont vous avez fait preuve tout au long de ces années au service de notre commune.

Être élu local est une responsabilité exigeante qui demande du temps, de l'écoute et un profond sens de l'intérêt général. Chacun d'entre vous, avec ses convictions, ses idées et son énergie, a contribué à faire avancer nos projets et à améliorer la vie de nos habitants.

Je tiens à saluer la qualité de nos échanges, parfois animés mais toujours guidés par la volonté de servir au mieux notre territoire. Les débats, les décisions prises et les actions menées ensemble témoignent de la vitalité de notre démocratie locale.

Grâce à votre implication, de nombreux projets ont pu voir le jour et notre commune a continué de se développer et de se transformer. Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif dont vous pouvez être fiers.

Je vous remercie également pour votre disponibilité auprès des habitants, votre présence dans les événements de la commune et votre rôle essentiel de relais entre la municipalité et la population.

Quelles que soient les voies que chacun d'entre vous choisira pour la suite, je vous adresse toute ma reconnaissance pour ces années de collaboration et d'engagement au service de notre commune.

Avec toute ma considération et mes remerciements les plus sincères.

La séance est levée à 20H51

Le secrétaire de séance

M. ENGLERT Michel
Le 13/03/2026

Le Maire

M. BARONNET Laurent
Le 13/03/2026

